

Comité de pilotage du PAPI Orge -Yvette
Compte-rendu du comité de pilotage du 7 octobre 2019

Etaient présents :

Représentant (Fonction)	Structure
Karine LEFEBVRE	PNRHVC
Jacques BONNISSEAU	PNRHVC
Michel BARRET (Président)	SIAHVY
Bernard TEXIER (Vice-Président)	SIAHVY
François VIVIEN	SIAHVY
Jean-Marc BOUCHY	Syndicat de l'Orge
François CHOLLEY (Président)	Syndicat de l'Orge
Bernadette MOULAY (Vice-Présidente)	Syndicat de l'Orge
Valérie BRILLAUD-GORA	DDT 91
Olivier CHARDAIRE	DRIEE
Yann BARDET	Département 91
Véronique BEUNKE	AESN
Claude JUVANON (Président)	CLE SAGE-COPIL PAPI
Laetitia SOULIER	Structure porteuse du PAPI

Ordre du jour :

- Point d'avancement sur l'ensemble des actions et marchés en préparation,
- Validation d'un projet d'avenant à la convention cadre du PAPI,
- Présentation / approbation de la stratégie de communication du PAPI définie en interne,
- Questions diverses.

Echanges et décisions :

1. Retour global sur les premiers mois de mise en œuvre

4 groupes de travail thématiques (Aléa / Culture du risque / Prévision, Alerte et gestion de crise / Vulnérabilité) ont été mise en place en 2019. Un groupe de travail urbanisme (à venir) sera fusionné avec le groupe urbanisme du SAGE. Il permettra aux structures d'échanger au niveau méthodologique (intégration du risque dans les documents d'urbanisme, conseil aux aménageurs...).

Ces groupes travaillent sur la préparation de 5 marchés (étude hydraulique générale, étude ruissellement, fourniture de repères de crues, schéma de métrologie, études de réduction de la vulnérabilité) ainsi que sur la définition d'une stratégie de communication. Le retour sur les 9 premiers mois de mise en œuvre du PAPI a démontré que la **charge de travail des maîtres d'ouvrage a été sous-estimée** lors de la préparation du PAPI. Des moyens supplémentaires et/ou des reports de délai sont nécessaires pour le lancement des marchés d'études. Leur lancement ne pourra avoir lieu qu'en 2020. Vu la durée des études, un retard est à attendre pour leur finalisation et la préparation du PAPI complet. D'autre part certaines **actions semblent avoir été sous-estimées financièrement** par le bureau d'études. Cela impose la réalisation de certaines missions en interne (augmentation du temps passé).

M. Juvanon évoque différentes possibilités et souhaite avoir la position des partenaires du PAPI : prolongation du planning du PAPI d'intention de 3 à 4 ans, renforcement des moyens humains des syndicats, renforcement de l'externalisation des actions.

M. Cholley partage les constats. Le SYORP n'a pas les moyens de se renforcer et le temps de formation d'une personne ne permettrait pas de gagner du temps. Il signale qu'il n'est pas question de remettre en cause le PAPI. Le programme, très important, doit être mené à son terme. La prolongation du PAPI d'intention sur une durée de 4 ans lui semble nécessaire. M. Barret partage les constats et remarque que les équipes du SIAHVVY ne peuvent pas être davantage mobilisées. Une prolongation sur une durée de 4 ans lui semble souhaitable. M. Bonnisseau signale que le PNR n'a pas de marge de manœuvre sur les moyens humains à mobiliser. Seuls quelques ajustements à la marge peuvent être proposés sur la stratégie de communication de manière à limiter le temps passé en interne.

M. Juvanon propose que la prolongation de la durée du PAPI d'intention de 3 à 4 ans soit intégrée dans le projet d'avenant à l'ordre du jour. M. Vivien remarque que les groupes de travail doivent être un lieu de concertation. Cependant celle-ci doit avoir des limites (avec dates butoir) de manière à ne pas prendre davantage de retard. M. Juvanon rappelle que des données des services de l'Etat sont attendues pour les cahiers des charges en cours d'élaboration. Celles-ci sont en cours de préparation.

2. Point d'avancement des actions (voir diaporama joint)

– Etude hydraulique globale

Le marché intègrera les actions I-01 (modèle global), I-04 (étude hydraulique avec définition, chiffrage financier de scénarii d'actions), IV-03 (stratégie de préservation de parcelles), VI-01 (étude des ouvrages) et VII-01 (étude des systèmes de protection). Le principal objectif de la modélisation globale est de tester le fonctionnement des ouvrages et de proposer si besoin une optimisation de leur gestion. La cartographie des zones inondables sera du ressort des modèles locaux. En termes de planning, l'étude hydraulique globale est fortement dépendante de l'actualisation de la modélisation sur l'Orge aval, de la modélisation sur l'Orge amont et ses affluents, des données topographiques et des campagnes de mesures qui doivent être produites dans ce cadre.

– Etude ruissellement

L'intérêt d'intégrer **une phase d'analyse / proposition par rapport à la gouvernance** de la maîtrise du ruissellement (4° de l'article L211-7 CE, hors GEMAPI) est discuté. L'étude ruissellement devant aboutir à une programmation d'aménagements de maîtrise du ruissellement, il est indispensable de faire un état des lieux de cette gouvernance. M. Vivien précise que la Communauté d'Agglomération Paris Saclay est le seul EPCI sur le bassin de l'Yvette à avoir pris cette compétence. Elle y a intégré la gestion de certains ouvrages de gestion des eaux pluviales sur Saclay. Le transfert éventuel de la compétence ruissellement, et en particulier ses limites, devra être étudié en détail.

Concernant le type d'étude sur les propositions d'aménagement, le COPIL s'accorde sur le fait de rester sur une étude de **faisabilité** (planification globale). Il n'y aura pas d'études détaillées de niveau AVP sur des aménagements pilotes. L'intégration d'une mission de synthèse des schémas pluviaux est discutée. Son intérêt est double : analyse sur les zones d'interface de l'impact du ruissellement sur les zones urbaines (et inversement) ainsi que la cartographie des zones de ruissellement urbain connues (action I-06 initialement prévue en interne). Le COPIL s'accorde sur l'intérêt d'intégrer le premier point (synthèse des schémas uniquement par rapport aux interfaces). M. Bardet rappelle que la fiche action I-06 a été prévue en complément de la production de cartes de l'aléa ruissellement rural pour intégration dans les PLU (part de l'action I-05). L'approche pluvial urbain est indispensable. Afin de déterminer si l'analyse des schémas pluviaux peut être faite en interne pour la production de cartes d'aléa ruissellement urbain (action I-06), M. Juvanon a proposé en comité technique qu'un 1er bilan soit fait communes dotées ou non :

soit de véritable volet pluvial dans leur schéma d'assainissement

soit de schéma spécifique.

– Schéma de métrologie

Accord du COPIL sur l'intégration d'une tranche conditionnelle portant sur la faisabilité d'exploiter les données RADAR de manière à limiter l'installation de pluviomètres.

– Etudes de réduction de la vulnérabilité

Lors de la préparation du marché d'études de réduction de la vulnérabilité, la nécessité d'engager 2 opérations de diagnostics sur les quartiers Effiat sur la commune de Longjumeau et Belle-Etoile sur la commune de Saint-Maurice-Montcouronne est apparue. **L'intégration de ces opérations dans le PAPI d'intention est proposée et actée dans le cadre du projet d'avenant.** Le plan de financement pour ces opérations sera le suivant :

	Commune de Longjumeau	Syndicat de l'Orge	Fonds Barnier FPRNM	Département 91
Diagnostics sur le quartier Effiat à Longjumeau estimés à 22 500 €HT	20 %		40 %	40 %
Diagnostics sur le quartier Belle-Etoile à Saint-Maurice-Montcouronne estimés à 17 000 €HT		20 %	40 %	40 %

Les études de vulnérabilité (actions V-01/02/03/05/06/07 + diagnostics sur les quartiers d'Effiat et de Belle-Etoile) seront réalisées en groupement de commande entre le SIAHVY, le SYORP, les communes de Longjumeau, de Savigny-sur-Orge et de Viry-Châtillon. 5 diagnostics de vulnérabilité pilotes étaient initialement prévus dans l'action V-03 avec une enveloppe financière de 28 000 €HT. Vu l'enveloppe financière et le critère de plus de 20 salariés imposé pour pouvoir mobiliser le Fonds Barnier, **3 propositions de sites sont retenues** : Entreprise MECANALU sur Dourdan (Proposition du SYORP, opération qui sera réalisée sans aide du Fonds Barnier du fait que l'entreprise présente plus de 20 salariés), coiffeur et électricien sur Saint-Rémy-Lès-Chevreuse (Propositions du SIAHVY).

– Installation de repères de crue et de panneaux pédagogiques

La concertation auprès des communes a permis de recueillir des propositions complémentaires à celles des syndicats et du PNR. Cette action nécessite de travailler avec les communes sur le contenu des panneaux. M. Bouchy remarque qu'elle impose une démarche de présentation/explication en réunions publiques. **Le COPIL décide de mener ces démarches après les élections de 2020. L'intérêt de repérer des hauteurs d'eau atteintes par ruissellement et de communiquer sur ce risque via des panneaux est confirmé.** Cette démarche ne s'inscrira pas dans le cadre réglementaire des repères classiques. La position des financeurs devra être confirmée.

3. Projet d'avenant à la convention cadre du PAPI

Suite aux discussions précédentes, **le projet d'avenant est acté et intègrera les points suivants** :

- prolongation de la durée du PAPI d'intention de 3 à 4 ans,
- révision de l'estimation du coût de l'animation (en lien avec cette prolongation, confirmation post réunion, et en lien avec le changement d'animatrice fin 2018),
- 2 nouvelles opérations de diagnostics de vulnérabilité sur Longjumeau et Saint-Maurice-Montcouronne.

Le projet d'avenant initial proposé n'intégrait pas de prolongation de durée. La signature par le PNR n'était donc pas envisagée. M. Bonnisseau remarque que le PNR souhaitera être signataire du fait de la prolongation de durée. Le projet d'avenant sera finalisé pour un passage en assemblée générale du SIAHVY, structure porteuse du PAPI, le 23 octobre prochain. Il devra ensuite passer dans les instances décisionnelles des maîtres d'ouvrage et des financeurs afin de ne pas retarder le dépôt des dossiers de demandes de subvention et la notification du marché d'études « vulnérabilité ».

4. Présentation de la stratégie de communication du PAPI par le PNRHVC (voir diaporama joint)

La **définition de la stratégie de communication en interne** a été convenue début 2019. L'objectif du groupe de travail a été de hiérarchiser les actions pour développer la culture du risque (actions I-08 à I-12 du PAPI) et d'identifier les nouveaux outils à développer en commun entre les différentes structures. Le PNR pilote les actions de communication à l'exception de l'action I-12 (Communication sur le PAPI) pilotée par la cellule d'animation du PAPI. La stratégie proposée est présentée par Karine Lefebvre, chargée de mission au PNRHVC : objectifs de la stratégie, actions proposées pour chaque public cible à court terme (durée du PAPI d'intention), moyen et long terme (durée d'un PAPI complet), chiffrage prévisionnel des actions et temps passé associé. La stratégie est financièrement inscrite dans l'enveloppe prévue dans le cadre du PAPI labellisé.

L'estimation du temps passé sur les actions a été calculée (437 jours). Comparée à celle proposée par le bureau d'études (290 jours) et vu le temps mobilisable par les structures, elle a été jugée trop importante suite au comité technique du 30/09/2019. Des modifications sont proposées pour ramener le temps passé à 311 jours. La réutilisation de formations créées par l'EPTB Seine Grands Lacs pourra permettre de gagner du temps. Créer un nouveau jeu pour les scolaires serait trop consommateur de temps. Des jeux existants seront réutilisés. Une vidéo pédagogique est proposée à la place.

La proposition de réaliser un évènement grand public inter-structures (syndicats et PNR) en 2021 sur la thématique gestion de l'eau / inondation sur un format type rallye/chasse au trésor n'est pas retenue. Les évènements existants (sur lesquels les syndicats et le PNR sont déjà présents) seront mobilisés. Une communication sur les actions du PAPI y sera intégrée.

La création d'une **effigie (« mascotte »)** identifiant les actions du PAPI est proposée. Celle-ci serait plus neutre que le logo du PAPI pour la population. La possibilité de reprendre la bouée EpiSeine n'est pas retenue. M. Juvanon signale la nécessité de se démarquer avec une image spécifique. M. Bouchy confirme l'intérêt d'une image fédératrice. Réaliser un concours au sein des syndicats et du PNR est proposé. Revenir sur le logo n'apparaît pas essentiel à M. Barret.

M. Bonnisseau remarque que le logo du PAPI adapté à partir de celui du SIAHVY ne parlera pas à la population, indépendamment de l'effigie, M. Juvanon confirme que le logo du PAPI ne changera pas. Concernant l'utilisation du **site internet du PAPI pour diffuser les supports de communication**, M. Bouchy remarque que la population va peu sur les sites des syndicats et qu'elle est susceptible d'aller encore moins sur le site SAGE/PAPI. M. Juvanon remarque qu'il est important de renforcer la visibilité du site du SAGE/PAPI. Il est acté que les sites des syndicats et du PNR renverront vers le site SAGE/PAPI. Le travail de développement du site se fera en commun entre les structures.

Des **actions de sensibilisation / communication à destination des agriculteurs et des entreprises** sont proposées. Des fiches actions spécifiques n'avaient pas été proposées lors de l'élaboration du PAPI. Certaines actions avaient été prévues dans le cadre d'autres fiches actions (communication auprès des entreprises à l'issue des diagnostics de vulnérabilité pilotes, réunions publiques avec les exploitants dans le cadre de l'étude ruissellement...). La nécessité de communiquer auprès de ces acteurs est confirmée. Sensibiliser les exploitants, travailler en partenariat avec eux est indispensable pour la réussite de la mise en œuvre d'aménagements d'hydraulique douce et l'évolution des pratiques permettant de limiter le ruissellement. En amont de l'animation sur le terrain et de la communication, un travail en partenariat avec les chambres consulaires et autres organismes de conseil est nécessaire. Il permettra de définir la meilleure approche et les meilleurs outils. Mme Beunke rappelle que des actions sont prévues dans le cadre des contrats eau et climat. Il va falloir veiller à la coordination des actions et au fait qu'il n'y ait pas de doublon.

La stratégie de communication est globalement validée avec les modifications mentionnées ci-dessus.

En l'absence de questions supplémentaires, M. Juvanon remercie les participants et clôture le comité de pilotage.

Le Président du SAGE et du PAPI Orge-Yvette

Claude JUVANON

